

ASSURANCE & PHOTOVOLTAÏQUE



Assurance : bonnes pratiques
pour votre projet photovoltaïque

Cible : maîtrise d'ouvrage

L'ASSURANCE POUR QUI ?



MAÎTRE D'OUVRAGE
la personne ou l'entité
qui commande et
finance le projet

ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIER

Elle couvre les dommages occasionnés en cours de chantier (travaux en cours, matériaux destinés à être incorporé dans l'ouvrage définitif, etc.).

ASSURANCE DOMMAGES - OUVRAGE

Elle couvre les dommages, survenant dans les 10 ans suivant la réception d'un bâtiment et l'atteignant dans sa solidité ou le rendant impropre à sa destination.

ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS

Elle couvre les pertes et les dommages matériels causés aux biens assurés. *Exemple : chute de grêle abimant les panneaux.*

ASSURANCE PERTE D'EXPLOITATION

Elle couvre les pertes financières d'une entreprise pendant une période d'interruption d'activité due à un sinistre.



MAÎTRE D'OEUVRE
est responsable de la
conception et/ou de la
supervision du projet



CONTRÔLEUR TECHNIQUE
est chargé de vérifier la conformité
du projet aux réglementations et aux
normes en vigueur



ENTREPRISE DE TRAVAUX
installe le procédé
photovoltaïque



SOUS-TRAITANT
réalise une partie
des travaux pour
le compte de
l'entreprise titulaire
du marché.

ASSURANCE DÉCENNALE

Elle couvre les dommages importants survenant dans les dix ans suivant la construction d'un bâtiment, garantissant ainsi la réparation de l'ouvrage en cas de sinistre.

ASSURANCE DÉCENNALE SOUS-TRAITANT

Elle permet de couvrir les travaux réalisés par une entreprise en qualité de sous-traitant, travaux qui ne relèvent pas de l'obligation d'assurance décennale.



TOUS

RESPONSABILITÉ CIVILE

Elle couvre les dommages causés à un tiers (matériels, immatériels ou corporels).

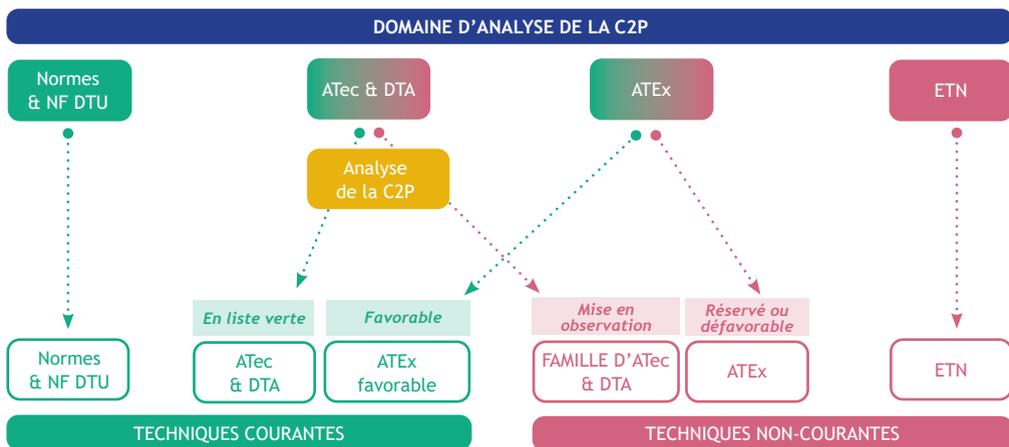


FOURNISSEUR

commercialise l'ensemble
des éléments du procédé
photovoltaïque

LES BONNES PRATIQUES

1 Le procédé doit bénéficier d'une évaluation technique favorable :



 Les ATec, ATEEx et ETN sont définis dans la fiche « GMPV-FFB : Comprendre l'actualité - assurance & photovoltaïque » (en page 4).

2 L'entreprise doit être compétente, qualifiée



Pour la réalisation d'installations photovoltaïques, l'obtention d'une qualification dédiée à l'activité photovoltaïque et délivrée par un organisme accrédité constitue un gage de la compétence de l'entreprise.

Cela s'applique également aux entreprises sous-traitantes, le cas échéant.

3 Le fournisseur doit avoir une assurance qui couvre les dommages après incorporation

Rappel des "garanties produit" attendues pour une bonne couverture d'assurance :



UNE GARANTIE COUVRANT LES DOMMAGES CAUSÉS AUX TIERS
(matériels, immatériels et corporels)



UNE GARANTIE COUVRANT LES FRAIS DE RETRAIT
après livraison et avant incorporation



UNE GARANTIE COUVRANT LES FRAIS DE DÉPOSE/REPOSE
du produit vicié, incorporé à l'ouvrage



UNE GARANTIE COUVRANT LES DOMMAGES MATÉRIELS
à la construction en cas de vice du produit après incorporation (qui ne relèvent pas des articles 1792 et suivants du Code Civil)



FICHE AQC RESPONSABILITÉS, GARANTIES ET ASSURANCES

Tout savoir sur les responsabilités, les assurances associées, et les bonnes pratiques assurantielles.

<https://qualiteconstruction.com/publication/responsabilites-garanties-et-assurances-des-artisans-et-entrepreneurs-du-batiment/>



FICHE GMPV-FFB : COMPRENDRE L'ACTUALITÉ ASSURANCE & PHOTOVOLTAÏQUE

En deux pages, mieux comprendre le contexte assurantiel, et les notions principales (technique courante, technique non-courante...).

<https://www.ffbatiment.fr/techniques-batiment/performance-environnementale-batiments/energies-renouvelables-photovoltaïque/dossier/assurance-photovoltaïque>



FICHE AQC PHOTOVOLTAÏQUE : COMMENT BIEN CHOISIR SON INSTALLATEUR ?

Informier le particulier pour qu'il comprenne le photovoltaïque et sache faire le tri dans les offres.

<https://qualiteconstruction.com/wp-content/uploads/2019/11/pt-photovoltaïque-bien-choisir-son-installateur.pdf>

REMERCIEMENTS

Le contenu de ce document a été rédigé grâce à la collaboration du groupe de travail GT PV BAT. Nous remercions ces membres pour leur participation et la relecture de celui-ci.

